



# Périmètre DP : URCC Guyane

## Réunion DP du 19 / 07 / 2018

Réclamations		Réponse Direction .....
<b>CFE-CGC</b>	<p><b>Réclamation n° 1 – CPF</b></p> <p>Un salarié fonctionnaire peut-il utiliser son CPF pour une formation lorsqu'il se trouve en situation de TPS temps libéré?</p>	<p>Les projets personnels des salariés partant en retraite ne constituent pas des projets d'évolution professionnelle et ne sont donc pas réglementairement éligibles au CPF.</p> <p>Ils ne le sont pas non plus au titre du plan de formation car les investissements en formation de l'entreprise doivent être prioritairement mobilisés pour développer les compétences des salariés afin de leur permettre d'exercer leur activité et de construire leur parcours professionnel</p>
<b>CFE-CGC</b>	<p><b>Réclamation n° 2 – CPF</b></p> <p>Le compte personnel de formation (CPF) est-il alimenté lorsque le salarié fonctionnaire ou ACO est en temps partiel senior, qu'il soit en période de travail ou en période de temps libéré?</p>	<p>Le CPF est alimenté automatiquement à la fin de chaque année proportionnellement au temps de travail réalisé au cours de l'année par le salarié dans la limite d'un plafond. Les heures restent acquises même en cas de changement d'employeur ou de perte d'emploi. Pour un salarié à temps partiel, l'alimentation du compte est calculée proportionnellement au temps de travail effectué.</p>
<b>CFE-CGC</b>	<p><b>Réclamation n° 3 – DIF - CPF</b></p> <p>Pour les ACO, quelle est la date limite pour utiliser les heures de DIF qui ont alimenté les compteurs CPF?</p>	<p>Les heures de DIF, acquises et non utilisées au 31/12/2014 devront l'être au plus tard le 1er janvier 2021 : l'utilisation se fait dans les règles régissant le CPF les heures de DIF seront éventuellement complétées par des heures de CPF, dans la limite d'un plafond de 15 heures.</p> <p>Le solde du DIF au 31/12/2014 est sans effet sur l'acquisition du CPF en 2015. Chaque salarié peut vérifier son solde de CPF (y compris les heures DIF sur le site : <a href="https://www.moncompteactivite.gouv.fr/">https://www.moncompteactivite.gouv.fr/</a>)</p>
<b>CFE-CGC</b>	<p><b>Réclamation n° 4 – DIGICODE PLUS</b></p> <p>Les salariés partant à la retraite pourront-ils continuer à bénéficier de la gratuité du compte Digicode plus?</p>	<p>La prestation de coffre-fort électronique s'appelle DIGIPOSTE+ et non DIGICODE PLUS.</p> <p>Cependant la prestation liée au coffre-fort numérique et au stockage des bulletins est garantie « à vie » et gratuite, même en cas de départ de l'entreprise.</p>
<b>CFE-CGC</b>	<p><b>Réclamation n° 5 – ACCORD RECONNAISSANCE DES COMPETENCES</b></p> <p>Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'accord Reconnaissance des Compétences et des Qualifications, pouvez-vous nous rappeler combien de « fiches métiers » ont-été établies dans notre établissement secondaire ? Sur quels métiers ?</p>	<p>Les fiches métiers ne sont pas établis par établissement mais au niveau national. Les fiches finalisées sont disponibles sous anoo : <a href="https://portailrh.sso.infra.ftgroup/perspectives-formation/metiers-et-itineraires/nos-metier">https://portailrh.sso.infra.ftgroup/perspectives-formation/metiers-et-itineraires/nos-metier</a></p>

<p><b>CFE-CGC</b></p>	<p><b>Réclamation n° 6 – JOURNEE DE SOLIDARITE</b></p> <p>Pour certains salariés (les CEA par exemple), la journée de solidarité se traduit par le décompte d'1 JTL sur leur compteur annuel. Comment s'opère ce décompte si le salarié travaille à temps partiel ?</p>	<p>A Orange, la journée de travail supplémentaire non rémunérée se décline de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Pour les salariés dont le régime de travail comporte des JTL : retrait d'un JTL selon que la valeur du JTL est supérieure ou inférieure aux 7 heures, l'employeur devra « rendre » ou le salarié « compléter » la durée enécart. Le calcul est fait par le manager</li> <li>o Pour les salariés n'ayant pas de JTL : le salarié devra travailler 1 heure de plus pendant 7 jours</li> </ul> <p>La durée est limitée à 7 heures pour un taux plein. Elle est proratisée pour les salariés à temps partiel</p>																	
<p><b>CFE-CGC</b></p>	<p><b>Réclamation n° 7 – TELEPHONE MOBILE PROFESSIONNEL</b></p> <p>Quel est le processus de renouvellement des mobiles fournis lors de l'opération tous en 4G ?</p>	<p>1/ Le processus de renouvellement des terminaux mobiles professionnels en vigueur à Orange SA est décrit sur le site DISU 100% pratique.</p> <p><b>Les mobiles sont renouvelables au bout de 24 mois pour la gamme confort et e-tech, et au bout de 30 mois pour la gamme intensif. Il faut pour cela déposer une DMI.</b></p> <p>Certains modèles n'étant pas commercialisés localement, il est précisé que "Tous les terminaux ne sont pas disponibles pour les entités DORM et DOC".</p> <p>2/ Concernant les mobiles non encore renouvelables, dans le cas des problèmes non couverts par la garantie constructeur de 2ans (ex : casse d'écran) :</p> <p><u>Votre mobile n'est pas sous garantie</u></p> <table border="1" data-bbox="884 1144 1549 1547"> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">Je vais faire un <b>devis de réparation</b> auprès d'un réparateur</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">Je demande la <b>validation managériale</b> de ce devis une validation écrite (mail) est nécessaire pour pouvoir faire réparer mon mobile (réparation à hauteur de 150 euros maximum)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">ma demande de validation est acceptée</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">ma demande de validation est refusée</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">je fais réparer mon mobile</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">je contacte <b>mon Gestel</b> pour lui demander un mobile de prêt</td> </tr> <tr> <td rowspan="2" style="text-align: center;">je demande le <b>remboursement</b> par note de frais Onéo</td> <td style="text-align: center;">disponibilité d'un mobile de prêt de gamme équivalente</td> <td style="text-align: center;">non disponibilité d'un mobile de prêt de gamme équivalente</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">ce mobile me sera prêté jusqu'à mon éligibilité au renouvellement</td> <td style="text-align: center;">je fais une <b>DMI de renouvellement</b> (motif: mobile cassé, hors garantie)</td> </tr> </table>	Je vais faire un <b>devis de réparation</b> auprès d'un réparateur			Je demande la <b>validation managériale</b> de ce devis une validation écrite (mail) est nécessaire pour pouvoir faire réparer mon mobile (réparation à hauteur de 150 euros maximum)			ma demande de validation est acceptée	ma demande de validation est refusée		je fais réparer mon mobile	je contacte <b>mon Gestel</b> pour lui demander un mobile de prêt		je demande le <b>remboursement</b> par note de frais Onéo	disponibilité d'un mobile de prêt de gamme équivalente	non disponibilité d'un mobile de prêt de gamme équivalente	ce mobile me sera prêté jusqu'à mon éligibilité au renouvellement	je fais une <b>DMI de renouvellement</b> (motif: mobile cassé, hors garantie)
Je vais faire un <b>devis de réparation</b> auprès d'un réparateur																			
Je demande la <b>validation managériale</b> de ce devis une validation écrite (mail) est nécessaire pour pouvoir faire réparer mon mobile (réparation à hauteur de 150 euros maximum)																			
ma demande de validation est acceptée	ma demande de validation est refusée																		
je fais réparer mon mobile	je contacte <b>mon Gestel</b> pour lui demander un mobile de prêt																		
je demande le <b>remboursement</b> par note de frais Onéo	disponibilité d'un mobile de prêt de gamme équivalente	non disponibilité d'un mobile de prêt de gamme équivalente																	
	ce mobile me sera prêté jusqu'à mon éligibilité au renouvellement	je fais une <b>DMI de renouvellement</b> (motif: mobile cassé, hors garantie)																	
<p><b>CFE-CGC</b></p>	<p><b>Réclamation n° 8 – NUMERIQUE</b></p> <p>Peut on rendre Plaza obligatoire en le rendant indispensable ? Certaines formations e-learning nécessitent un accès à l'outil Plaza. Les compléments de parcours d'une formation RGPD en sont un exemple. De même certains documents nécessaires à l'activité professionnelle sont placés sur Plaza. La charte Plaza indique page 16 : « Rejoindre Plaza est placé sur le volontariat, y contribuer et en bénéficier relève d'une initiative individuelle ; activer et renseigner son profil Plaza n'est soumis à</p>	<p>Plaza est le réseau social interne d'Orange avec pour objectif de créer du lien entre les collaborateurs du Groupe et de les mettre au centre des stratégies de l'entreprise, s'inscrivant dans le programme « Essentiels 2020 » avec, désormais, un accent mis sur la dimension métier.</p> <p>Plaza permet ainsi aux collaborateurs d'Orange de se retrouver sur une même plateforme pour travailler ensemble, pour échanger et s'entraider, pour avancer de façon agile et collaborative sur leurs différents projets. C'est donc un outil de partage d'information.</p> <p>Chaque salarié reste libre de s'inscrire ou non sur Plaza. D'autres supports de l'entreprise sont à la disposition de tous (sharepoint, mail..)</p>																	

	<p>aucune obligation de la part d'Orange »  Comment accéder à ces informations si l'on ne possède pas de compte Plaza ?</p>	
<b>CFE-CGC</b>	<p><b>Réclamation n° 9 – ORANGE BANK</b>  Orange Bank a mis en place une offre de crédit à la consommation. Des conditions préférentielles pour les salariés sont-elles prévues ?</p>	<p>Il faudra attendre la sortie de l'offre dans la zone Antilles Guyane pour avoir l'ensemble des informations.</p>
<b>CFE-CGC</b>	<p><b>Réclamation n° 10 – TELEPHONE MOBILE PROFESIONNEL</b>  Pour quelle raison les mobiles à engagement 30 mois ne sont pas proposés à tous les salariés ?</p>	<p>Les mobiles à engagement 30 mois « gamme intensif » sont accessibles à tous les salariés DOC depuis le 1er février 2018.  NB : pour que le renouvellement puisse être fait, il faut que le terminal actuel soit éligible au renouvellement (24 mois ou plus).</p>